

Communiqué du liquidateur du groupe Swissair aux créanciers et aux médias

**Envoi de la Circulaire n° 3 du liquidateur de SAirGroup aux créanciers – Prétentions en matière de responsabilité: préparation des actions en justice – Prétentions révocatoires: préparation de l'action en justice contre Deutsche Bank – Dividende concordataire estimé: 2,5 % à 15,7 %**

Küsnacht-Zurich, le 16 décembre 2004. Par courrier d'hier, le liquidateur de SAirGroup a envoyé sa Circulaire n° 3 aux créanciers de la société. La circulaire figure dès à présent sur le site web du liquidateur ([www.liquidator-swissair.ch](http://www.liquidator-swissair.ch)). Au cours des prochains jours, des circulaires seront également envoyées aux créanciers des sociétés SAirLines, Swissair Schweizerische Luftverkehr AG et Flightlease AG.

Dans sa circulaire, le liquidateur rend compte de son activité depuis fin juin 2004. Il en ressort que des avoirs à recouvrer de l'ordre de CHF 25 millions ont été encaissés au cours des derniers mois. Les négociations complexes portant sur la vente de bien-fonds ont pu être menées à bonne fin en ce qui concerne le bâtiment de catering de Genève, les parts de copropriété par étages de Buenos Aires et les trois maisons de Dar es Salam. Le processus de vente des autres biens-fonds se poursuit.

**Prétentions en matière de responsabilité: préparation des actions en justice**

Les actes de gestion suivants, susceptibles d'avoir une incidence sur les prétentions en matière de responsabilité à l'encontre des organes de SAirGroup, ont fait l'objet d'une étude détaillée:

- participations dans la compagnie de charter allemande LTU,
- participation dans la compagnie aérienne française Air Littoral,
- participation dans les compagnies aériennes françaises AOM et Air Liberté,
- recapitalisation de la compagnie aérienne belge Sabena en 2001,
- restructurations entre fin 2000 et mi-2001,
- comptes annuels de SAirGroup au 31.12.2000 (absence de notification du surendettement),
- paiements à des compagnies aériennes étrangères dans lesquelles Swissair détenait une participation ainsi qu'à des tiers, à partir du printemps 2001,
- responsabilité des organes de révision et du réviseur des comptes du groupe en ce qui concerne les faits énoncés.

Les différentes positions en cause portent sur des dommages d'un montant total de CHF 5 milliards. Il n'est pas encore certain que l'ensemble du préjudice pourra faire l'objet d'une action en justice. Des projets d'actions en justice relatives aux cinq premiers actes de gestion ont déjà été rédigés. Il est prévu de les communiquer aux organes responsables concernés, pour avis. En ce qui concerne les trois derniers points, les vérifications ne sont pas encore achevées.

En ce qui concerne les retards dans l'enquête pénale, le liquidateur et le président de la commission des créanciers ont demandé une entrevue avec M. le Conseiller d'Etat Markus Notter.

**Prétentions révocatoires: préparation de l'action en justice contre Deutsche Bank**

Dès juin 2004, il avait été annoncé qu'une action révocatoire sera intentée à diverses sociétés KPMG. Il résulte des vérifications entreprises que divers tiers, autres que les sociétés KPMG, ont également bénéficié, à partir du printemps 2001, de paiements susceptibles de donner lieu à une action révocatoire au sens du droit suisse des faillites. Les organes de liquidation considèrent notamment que des paiements d'environ CHF 87 millions et EUR 20 millions à Deutsche Bank, réalisés entre mars et septembre 2001 dans le cadre d'un equity swap, sont révocables. Un projet d'action en justice a déjà été adressé à Deutsche Bank, pour avis. D'autres actes de gestion révocables sont toujours en cours d'examen.

**Dividende concordataire estimé: 2,5 % à 15,7 %**

Les travaux de préparation de l'état de collocation ont continué de progresser. Celui-ci sera mis à la disposition des quelque 15 600 créanciers, pour consultation, au plus tôt au deuxième semestre 2005. Auparavant, il est prévu d'émettre un nouvel appel facultatif relatif aux obligations en CHF ainsi qu'aux créances au titre de la garantie sur les obligations en USD et EUR. Le dividende concordataire pour les créances de 3ème classe devrait évoluer dans une fourchette estimative comprise entre 2,5 % et 15,7 %.

Le rapport d'activité du liquidateur au juge du concordat pour l'année 2004 sera établi au premier trimestre 2005.

\*\*\*

**Pour de plus amples informations**

- Site web du liquidateur: [www.liquidator-swissair.ch](http://www.liquidator-swissair.ch)
- Filippo Th. Beck, Wenger Plattner, téléphone 043 222 38 00, fax 043 222 38 01